

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-46
Circulation et stationnement
*Rue de la Liberté – Place Jacques
Garcia*

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté municipal général n°96/204 du 10 décembre 1996 portant réglementation de la circulation et du stationnement à l'intérieur de la Ville,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement rue de la Liberté et place Jacques Garcia en raison de câblage de l'éclairage public et de remplacement des foyers lumineux.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du lundi 25 mars au vendredi 5 avril 2024, le stationnement sera interdit rue de la Liberté et place Jacques Garcia.

ARTICLE 2 : Ponctuellement, la circulation pourra être interdite rue de la Liberté et les véhicules déviés par la rue Benjamin Guérard qui sera mise en double sens de circulation très exceptionnellement.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise DEMONGEOT, qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 4 : L'entreprise DEMONGEOT, la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté qui sera transmis pour information au SDIS.